

PUYMÉRAS MON VILLAGE

SOMMAIRE	
Informations	Page 2
Mot du Maire	Page 5
Mot de la Présidente	Page 6
Conseils municipaux	Page 7
Informations municipales	Page 18
Hommage à Guy Sisteron	Page 19
La chapelle Notre Dame des Anges	Page 20
Voltalis	Page 22
Rétrospective	Page 23
À l'école de Puyméras	Page 28
L'actualité des associations	Page 30
Les Très Petites Entreprises de Puyméras	Page 33
Page de Jeux	Page 37



NUMÉRO 87
FÉVRIER 2024

INFORMATIONS PUYMÉRAS MON VILLAGE

ASSOCIATION « PUYMÉRAS MON VILLAGE »

pmvassociation84@gmail.com

Président d'honneur : Roger TRAPPO, maire de Puyméras

Membre d'honneur : Daniel ROLLAND, ancien maire de Puyméras

BUREAU : Présidente : Suzanne BARNOUIN
Vice-Présidente : Mireille AUTRAN
Secrétaire : Chantal FAURE
Secrétaire adjointe : Brigitte BRIENNE
Trésorier : Jean-Louis FANNI
Trésorière-adjointe : Dominique HOËN

AUTRES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : Françoise BERLAMONT-
Noëlle PHILIPPE - Maryvonne SAUVAN - Anne de VILHET.

JOURNAL :

Groupe de Rédaction : Véronique ATGER - Mireille AUTRAN - Suzanne BARNOUIN
Françoise BERLAMONT - Dominique HOËN - Chantal FAURE - Anne de VILHET.

Groupe de Relecture : Mireille AUTRAN - Suzanne BARNOUIN -
Françoise BERLAMONT - Chris BERNARD - Brigitte BRIENNE - Chantal FAURE.

Groupe de Mise en Forme : Françoise BERLAMONT - Chantal FAURE.

Groupe de Distribution : Mireille AUTRAN - Suzanne BARNOUIN - Brigitte BRIENNE
Chantal FAURE - Claude FAURE - Fred GARCIA - Dominique HOËN -
Albert PHILIPPE - Maryvonne SAUVAN - Anne de VILHET.

MAIRIE DE PUYMÉRAS

04 90 46 40 90

Accueil Mairie : agenda.puymeras@gmail.com

Mail Secrétariat Général/Secrétariat du Maire : mairie.puymeras@gmail.com

Site : <https://www.mairiepuymeras.com>

LE SECRÉTARIAT EST OUVERT DU LUNDI AU JEUDI DE 9 H à 12 H

AGENCE POSTALE

DU LUNDI AU JEUDI DE 9 H À 11 H 45

FIN DES DÉPÔTS DE COLIS ET DE RECOMMANDÉS À 11 H 30

HORAIRES DE DÉPART DU COURRIER

Boîte aux lettres près de la Mairie. : du lundi au vendredi 12 heures

Boîte aux lettres près de la boulangerie : du lundi au vendredi 9 heures.

Samedi : 8 heures

Vaison-la-Romaine : samedi 11 heures

ARTISANS ET COMMERÇANTS DE PUYMÉRAS

Assistante maternelle agréée	Marie-Noëlle CUENCA	04 90 46 48 00
Assainissement	Vaison Assainissement	06 03 03 83 19
Animations et ateliers artistiques	Delfine	06 25 82 51 09
Brasseur	Brasserie du Soleil	07 86 23 33 67
Brocante – Recyclage – Matériaux Anciens	Le Hangar	06 07 67 74 06
Café-Tabac-Restaurant	Les Barrys	04 90 35 04 53
Cave	Coopérative La Comtadine	04 90 46 40 78
Cave	Domaine MAS DU JAS	06 65 28 99 32
Cave	LE PUY DU MAUPAS	04 90 46 47 43
Cave	SAINT APOLLINAIRE	04 90 46 41 09
Caveau – Vente de vins	Soif - Karolien De BRUYN	04 86 04 82 58
Cheffe à domicile	Hélène VAILLANT	06 18 67 07 25
Chocolaterie	CHALOIN	04 90 37 40 94
Coiffeur	Bulle d’Hair Laure-Line DIEUDONNÉ	06 82 31 76 35
Conciergerie, ménage, garde d’enfants	Les Services de Julie Julie BOURABAH	07 60 05 70 24
Création de bois flottés Énergéticienne	Noëlle BOYER	06 16 26 06 71
Développeuse de site web	Louise OBÉ	06 34 20 24 74
Électricité Générale	Antonio MACHADO	04 90 36 36 33
	Jason RODIÈRES	06 98 62 93 27
Ferronnier	Gaëtan RAMOS	06 03 40 52 60
Garage agricole	BERNARD ET BREMOND	04 90 46 43 17
Maçonnerie	Philippe MARCHIONNI	06 11 53 16 18
Massage Ayurvédique	Marie-France SAMBUCHI	06 14 69 88 34
Moulin à huile	Le Vieux Moulin Alain FARNOUX	04 90 12 02 57
Paysagiste	Le Paysagiste Frédéric GONDRAN	06 70 73 23 97
Peintures intérieures / extérieures	Patrice GUILLARD	06 18 44 32 80
Pisciniste	Le Pisciniste Fabien GONDRAN	06 74 81 72 63
Plomberie – Chauffage	Morgan RODIÈRES	06 11 48 33 65
Plomberie	Thomas DUPONT	06 09 22 61 54
Service de nettoyage et d’entretien	The Gentleman Cleaner Thomas PISSOT	06 67 61 15 25
Taxi	G.I.E Taxis des Dentelles	04 90 46 89 42
	Taxis Fred et Caro	04 90 46 45 92
	Caroline GARCIA	
Truffes et champignons	Ets PLANTIN	04 90 46 41 44

SOCIAL ET SANTÉ

Cabinet d’infirmières	Cécile BERGER Michèle BONNET Romy SCHULLER	04 90 46 44 04
-----------------------	--------------------------------------------------	----------------

En cas d’oubli ou de modification à apporter, n’hésitez pas à nous le faire savoir en nous contactant sur l’adresse mail de l’association : pmvassociation84@gmail.com

RESTAURANT

Restaurant	« Le Girocèdre »	04 90 46 50 67
------------	------------------	----------------

CHAMBRES D'HÔTES

Chez Dominique	Dominique HOËN	04 90 46 51 62
Le Jas des Grands Cèdres	Isabelle MEYER et Stéphane RICHARD	04 90 46 42 29
Le Puy du Maupas	Maryse et Christian SAUVAYRE	04 90 46 47 43

ASSOCIATIONS

Association des Parents d'Élèves (A.P.E.) Faucon-Mérindol – Puyméras	Président : Cédric TRAPPO Vice-Président : Martial FERNANDEZ	06 63 78 21 11 06 19 73 44 13
Association paroissiale	Présidente : Delphine RAGONOT	04 90 37 68 10
Association 3P	Président : Rodolphe BRAJON	06 77 87 66 29
Bibliothèque municipale	Responsable : Françoise BERLAMONT	06 07 08 37 61
La Compagnie du Bien-Être Massages sans frontières compagniebienetre@gmail.com	Présidente : Laure GUILLARD	06 79 07 38 22
Le Chœur de Puyméras	Présidente : Evelyne JEVAUDAN	04 75 27 18 19 06 73 84 54 56
Comité des fêtes cdfpuymeras@gmail.com	Présidente: Marine MOINIER	
Coopérative scolaire	Présidente : Isabelle EYRAUD	
Maniok	Présidente : Michèle GRILLON	
Puyméras Mon Village pmvassociation@gmail.com	Présidente : Suzanne BARNOUIN	06 82 75 60 88
Rand'O'Soleil randosoleil.puymeras@gmail.com	Présidente : Annie LATCHER	
Société de chasse de Puyméras	Président : Olivier BAYLE	06 15 97 02 20
Tennis-Instinct	Fabien SEU	06 49 80 00 96
Union Sportive Autre Provence (USAP)	Président : Jean-Louis CHAUVET	06 10 26 05 27

NUMÉROS D'URGENCE

GENDARMERIE : 04 90 36 04 17 ou 17	SAMU : 15 ou 112
POMPIERS : 18 ou 112	HÔPITAL : 04 90 36 04 58
DÉFIBRILATEUR : Sur le mur extérieur du centre social et à proximité de la porte d'entrée.	

CLIC : Centre Local d'Information et de Coordination (Informations pour les personnes âgées et leur famille) : 06 45 76 58 10 ou 04 90 36 54 55

En cas d'oubli ou de modification à apporter, n'hésitez pas à nous le faire savoir en nous contactant sur l'adresse mail de l'association : pmvassociation84@gmail.com

MOT DU MAIRE

En ce début de la nouvelle année 2024, je présente à chacune et chacun d'entre vous mes meilleurs vœux de bonheur, santé et prospérité. C'est l'occasion pour moi de faire le bilan de l'année 2023 écoulée et de vous présenter les ouvrages qui ont été réalisés :

- Afin de limiter les frais liés à nos dépenses énergétiques, nous avons pris la décision d'éteindre l'ensemble de l'éclairage public dans la commune de 22 h à 6 h. Nous avons également décidé de remplacer toutes les ampoules dans le haut du village par des ampoules LED et nous avons changé des luminaires. Ces dispositions nous ont permis d'économiser environ 6 000 euros en 2023. Nous projetons de remplacer prochainement les ampoules du bas du village
- Des travaux de voirie pour la réfection annuelle de certains chemins ont été réalisés à hauteur de 30 000 euros : chemin de l'Euze, du Tourtoret et les Meynardes
- Mise aux normes électriques de la cuisine du comité des fêtes
- Nettoyage de la façade des vestiaires du stade afin de lui redonner son éclat
- Démarrage des travaux de rénovation de la chapelle Notre-Dame-des Anges
- Lancement de la procédure pour la récupération des tombes abandonnées du cimetière
- Les travaux de la future mairie devraient débuter dès cette année 2024. Le permis de construire a été délivré. Nous étudions les propositions avancées par les entreprises.
- Reprise intégrale du PLU à la suite de l'annulation par le tribunal administratif de Nîmes du fait d'une erreur de forme et non de fond du rapport. Une requête a été déposée par un couple habitant à Puyméras obligeant à reprendre cette procédure. Nous n'avons pu que constater un surcoût de 40 000 euros lié à cette annulation. Ceci sans compter le manque à gagner de différentes taxes (foncier, assainissement) ainsi que la baisse des dotations de l'État, lesquelles sont calculées sur le nombre d'habitants. Bien d'autres travaux sur la commune auraient pu être entrepris si nous n'avions pas dû réinvestir sur le PLU
- Les associations du village sont toujours très actives. Elles participent au bon renom de Puyméras grâce à l'action de nombreux bénévoles, jeunes et moins jeunes. La fête de Puyméras a encore été un succès et j'en profite pour souhaiter une excellente année au nouveau bureau qui a très bien débuté avec un marché de Noël exceptionnel. Merci à vous tous. Je salue la naissance d'une nouvelle association : Puyméras Karaté Club
- Nous avons été ravis de la réouverture de la boulangerie et remercions Fanny et Christophe pour leur implication et leurs produits de qualité. Il est important pour le village et ses habitants d'avoir des commerces de proximité et il faut absolument les fréquenter régulièrement afin que leur activité perdure. Nous venons en effet de perdre notre épicerie qui a définitivement fermé le 31 décembre 2023.

Pour terminer, je tiens à remercier tout le personnel communal pour leur travail, leur efficacité et leur disponibilité. Merci aussi à toute l'équipe municipale.

Bonne et heureuse année à tous. Vive 2024 et Vive PUYMÉRAS.

Roger TRAPPO, maire de Puyméras

MOT DE LA PRÉSIDENTE

Souhaiter une bonne année, de la réussite et d'autres bonnes choses au moment des fêtes de fin d'année est une tradition qui remonte à bien longtemps. Les Romains s'offraient déjà de la verveine, des pièces de monnaie et autres petits objets en gage de bon augure pour l'année qui commençait.

Chaque pays a sa tradition pour fêter la nouvelle année. En France, on s'embrasse sous le gui le soir du réveillon pour se souhaiter une vie longue et prospère. Surtout, la tradition incontournable veut que l'on s'engage vers de « bonnes résolutions » pour l'année à venir.

Au nom de Puyméras Mon Village je vous présente à tous mes meilleurs vœux pour 2024 : principalement une très bonne santé et beaucoup de bonheur dans un monde plus apaisé et serein.

Pour respecter au mieux la tradition, nous prenons également de « bonnes résolutions » pour 2024 : vous proposer, tout au long de l'année et comme les années précédentes, des activités, des sorties, des manifestations qui répondront à vos attentes et qui viendront, aux côtés des autres associations puymérassiennes, renforcer la convivialité et la solidarité entre tous les habitants de notre petite commune.

Pour débiter l'année, une première sortie au Salon « Cheval Passion » à Avignon avec la visite des nombreux stands et animations dans l'après-midi du samedi 20 janvier avant d'assister au spectacle « Les Crinières d'Or » où se révèle toute la magie des arts équestres avec notamment cette année la présence du régiment de cavalerie de la Garde Républicaine.

Conférences, partage d'un goûter avec les enfants de l'école, spectacle, voyage... seront par ailleurs au programme les mois suivants.

Nous espérons qu'il vous sera possible de venir participer à ces activités.

Je tenais à remercier monsieur Jean-Pierre REYBAUD qui, pendant une année, a participé à la vie de notre association en participant régulièrement aux séances du conseil d'administration, en contribuant à la préparation de nos activités et de nos manifestations au cours de 2023 et surtout en collaborant à la préparation des différents numéros du Journal de PMV par la rédaction de ses articles sur l'histoire de notre village. Un grand merci à lui.

Je souhaite la bienvenue à Véronique ATGER qui rejoint l'équipe de rédaction de notre journal. Nous sommes heureux de l'accueillir.

BONNE ANNÉE À TOUS.

Suzanne BARNOUIN, présidente de Puyméras Mon village

PROCES VERBAL DE LA SEANCE
du jeudi 22 juin 2023 à 18 heures 30

Présents : mesdames Roselyne ARLAUD, Manon YTIER, Anne de VILHET ; messieurs André BARNOUIN, Jean-Christophe DIANOUX, Michel FARE, Olivier GIRARD, Cédric IMBERT, Marc MOINIER, Pierre TARTANSON, David SAMBUCCHI, Julien VERA, Roger TRAPPO.

Excusés : Laure-Line DIEUDONNE

Quorum : 8. Monsieur Marc MOINIER est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le maire fait part des décisions prises en vertu de la délégation de missions qui lui a été conférée par délibération du Conseil Municipal 2020_D11 en date du 28 mai 2020

Décision du maire 2023_DEC.06 : convention tennis club

Le Maire de la commune de PUYMERAS, DECIDE DE DONNER son accord à la conclusion d'une convention de mise à disposition du terrain multisports, du court de tennis et du local des anciens vestiaires des arbitres situés sur le plateau sportif de la commune avec l'association sportive et loisirs Tennis Instinct, représentée par sa présidente, Anne SEU.

✓ **Décision du maire 2023_DEC.07 : rétrocession de concession**

Le Maire de la commune de PUYMERAS, DECIDE D'APPROUVER la procédure de rétrocession gratuite à la commune de la concession 120, anciennement numéro 7 de monsieur et madame Jacques et Françoise DIOUX. DIT qu'à compter de ce jour, la concession numéro 120 est à ce jour libre de droit.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 25 avril 2023
- Modification du tableau des effectifs
- Locations communales
- Suivi du projet mairie
- Urbanisme
- Questions diverses

Il est proposé d'approuver le procès-verbal de la séance du 25 avril 2023. Adopté à l'unanimité

➤ **Délibération 2023_D27 : Modification du tableau des effectifs**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE de fixer le tableau des effectifs

Grade	Cat.	Nombre d'emploi	Durée hebdomadaire	Statut	Observations
Filière administrative					
Adjoint administratif	C	1	28/35	Titulaire	
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	B	1	Temps complet	Titulaire	
Filière technique					
Adjoint technique	C	2	Temps non complet	Article L.332-23 du CGCT	
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	1	Temps complet	Titulaire	
		1	23/35	Titulaire	
		1	24,56/35	Titulaire	

➤ **Locations communales**

Il est proposé de faire installer par l'agent technique en renfort des placards intégrés dans les appartements en location. A voir en fonction de son travail, des coûts que cela peut engendrer pour la commune et des besoins des locataires.

➤ **Délibération 2023_D28 : Exonération loyer boulangerie**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les nouveaux locataires de la boulangerie et de l'appartement attendant ont dû faire nombre de travaux d'amélioration dans le logement : peintures, sols, plafonds, nettoyage, désinfection... Ces travaux incombant normalement à l'ancien locataire qui a laissé le bâtiment dans un état déplorable et inutilisable, monsieur le maire souhaiterait faire un geste en offrant un mois de loyer aux nouveaux locataires. Il demande l'avis du conseil municipal.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE l'exonération d'un mois de loyer, soit 624 euros au bénéfice de la SARL 2CHF.

➤ **Délibération 2023_D29 : Gel des loyers**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal les difficultés rencontrées pour louer le dernier appartement. Il indique que si les loyers étaient, au départ, attractifs, avec la hausse du coût de la vie et les augmentations règlementaires, ils commencent à être élevés. Il propose de geler les augmentations annuelles indexées sur l'indice de référence des loyers. Il demande l'avis du conseil municipal.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE de ne plus appliquer les augmentations annuelles des loyers à compter du 1^{er} juillet 2023, et ce pour une durée indéterminée.

➤ **Suivi du projet mairie**

Le permis de construire a été déposé. Étant un établissement recevant du public, le délai d'instruction maximum est de 5 mois. A ce jour, 561 080 € de subventions ont été accordées pour la réhabilitation du bâtiment de la future mairie (DETR, fonds vert et DST). Le dossier auprès de la Région est toujours en instruction.

DOSSIERS URBANISME

1/ PERMIS DE CONSTRUIRE

a) Permis accordés :

- PC 08409423N0004 BRANDAZZI Richard – le Théron : piscine + pool house + garage
- PC 08409422N0015 – ALAZARD Baptiste - Lot Clos des Chaunes – construction neuve

b) Permis en cours d’instruction :

- PC 08409421N0010M01 – SAMBUCHI David – Rte de Mérindol : fermeture du pool house
- PC 08409423N0005 – ROLLAND Robert – Le Claux : garages privés et hangar agricole
- PC 08409423N0006 RAMOS Gaëtan – 160 Rte de Mérindol – Piscine et pool house
- PC 08409423N0007 : Mairie Puyméras – Place Gde Fontaine – Future mairie

c) Annulé par le pétitionnaire :

- PC 08409423N0003 VARD Nicolas – ZA LE MAUPAS : bâtiment artisanal

2/ DEMANDES DE TRAVAUX

a) Dossiers accordés :

- DP 08409423N0003 CUMMING Jane – 10 rue Portalet : modification façade
- DP 08409423N0004 Mairie – Chapelle des Géants – remise en état
- DP 08409423N0007 DE VILHET Laurent – RTE Mérindol – Clôtures

b) Dossiers en cours d’instruction :

- DP 08409423N0008 VILLA LA TOSCANE – CH VILLEDIEU – Piscine
- DP 08409423N0009 CUMMING Jane – 10 rue Portalet – groupe pompe chaleur sur mur extérieur
- DP 08409423N0010 MEGHESLA Mohamed – 132 ch. des Bambous - Terrasse

c) Dossiers refusés

- DP 08409423N0005 LAUGIER BILLARD Annick – Piscine
- DP 08409423N0006 DE VILHET Laurent – Rte Mérindol – Clôtures

3/ AUTORISATION TRAVAUX ERP

- AT 08409423N0002 – Mairie – Place Gde Fontaine - Future mairie

4/ CERTIFICAT URBANISME

- CUb 08409423N0003 – GUILLARD Patrice – Imp. du Maupas – Projet hangar

Questions diverses :

- Lecture du courrier de madame Maria CIMINO concernant « l’assassinat » de son chat par des chiens laissés sans surveillance. Il est rappelé aux propriétaires qu’il est interdit de laisser divaguer ses animaux tant pour des questions d’hygiène publique que de sécurité vis-à-vis des enfants, adultes et autres animaux.

- École : la rentrée scolaire verra la répartition des élèves comme suit : Petite et moyenne section : Mérindol les Olivier, Grande section et CP : Puyméras, CE1 – CE2 – CM1 – CM2 : Faucon
- Voirie communale :
 - Le programme voirie 2023 est achevé : chemins du Tourdouret, de l’Euze et des Meynardes
 - Chemin des Chaunes : Madame Sylvette RIPERT et monsieur André BARNOUIN donnent une bande d’1 mètre de terrain à la commune afin de pouvoir élargir le chemin des Chaunes
 - Arceaux vélo : le dossier a été accepté. Le conseil départemental va nous offrir un second support à arceaux pour les vélos.
 - Infractions urbanisme : reporté
 - Bornes de sulfatage : il y en a beaucoup trop sur la commune et trop de gaspillage. Trois d’entre elles sont à l’étude pour être supprimées :
- Chapelle Notre Dame des Anges : toutes les demandes de subvention et d’aides ont été faites. Le dossier suit son cours
- Devis sauvegarde informatique : des devis ont été demandés pour une mise en réseau des ordinateurs et la sauvegarde des informations – Devis d’un montant de 629 € TTC plus configuration acceptés.
- Plan local d’urbanisme :
 - La commune de Villedieu a envoyé son projet arrêté pour avis. Aucune objection.
 - Enquête publique P.L.U. : le commissaire enquêteur a été reçu en mairie et a pris connaissance du dossier. Les dates de l’enquête publique et de ses permanences ont été définies.
- Compte-rendu des réunions SUEZ, SAUR
- La société Veritas est venue faire les contrôles annuels des installations électriques des bâtiments communaux. Des travaux de mise en conformité seront à prévoir.

PROCES VERBAL DE LA SEANCE
du mardi 22 août 2023 à 18 heures 30

Présents : mesdames Roselyne ARLAUD, Laure-Line DIEUDONNE, Manon YTIER, Anne de VILHET ; messieurs André BARNOUIN, Jean-Christophe DIANOUX, Olivier GIRARD, Marc MOINIER, David SAMBUCHI, Pierre TARTANSON, Julien VERA.

Excusé ayant donné procuration : Roger TRAPPO à Marc MOINIER

Excusé : Michel FARE

Absent : Cédric IMBERT

Quorum : 8. Madame Manon YTIER est nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 20 juillet 2023
- Délibération schéma d’assainissement
- Questions diverses

Il est proposé d’approuver le procès-verbal de la séance du 20 juillet 2023. Adopté à l’unanimité

Délibération 2023_D32 : actualisation schéma d'assainissement

Monsieur Marc MOINIER indique au Conseil Municipal que toute commune dotée d'un plan local d'urbanisme devrait être pourvue d'un schéma d'assainissement. Il indique au conseil municipal que dans le cadre de l'élaboration du plan local d'urbanisme, il convient de réactualiser les zones d'assainissement collectif des terrains urbanisables et/ou bâtis desservis. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE** de réactualiser le schéma d'assainissement ; **CHARGE** le cabinet TRAMOY de s'occuper de faire la mise à jour. **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au budget assainissement.

Questions diverses :

- Karaté club : un club de karaté vient d'être créé sur la commune et demande à bénéficier du centre social et culturel le mardi soir, après la chorale. Il est décidé de proposer la location à 50 €/mois. En raison de la présence de la chorale, pas d'accès avant 19h45. Il est rappelé que le vendredi soir, la salle est réservée prioritairement à la location, notamment lorsqu'elle est louée pour le week-end. Les membres du conseil municipal souhaitent pouvoir refaire un point à la fin du 1^{er} trimestre d'activité.

PROCES VERBAL DE LA SEANCE du jeudi 28 septembre 2023 à 19 heures 00

Présents : mesdames Roselyne ARLAUD, Laure-Line DIEUDONNE, Manon YTIER, Anne de VILHET ; messieurs André BARNOUIN, Jean-Christophe DIANOUX, Cédric IMBERT, David SAMBUCHI, Pierre TARTANSON, Roger TRAPPO.

Excusé ayant donné procuration : Marc MOINIER à Roger TRAPPO

Excusé : Michel FARE

Absent : Olivier GIRARD, Julien VERA

Quorum : 8. Madame Manon YTIER est nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 22 août 2023
- Délibération **taxe d'habitation majoration de la cotisation due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale**
- Délibération acquisition foncière chemin des Chaunes
- Délibération pollution aux hydrocarbures
- Questions diverses

Il est proposé d'approuver le procès-verbal de la séance du 22 août 2023. Adopté à l'unanimité

Délibération 2023_D33 : taxe d'habitation majoration de la cotisation due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale

Le Maire expose les dispositions de l'article 1407 *ter* du code général des impôts permettant au conseil municipal de majorer d'un pourcentage compris entre 5 % et 60 % la part communale de la cotisation

de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale due au titre des logements meublés.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré à 8 voix pour, 3 voix contre :

(Manon YTIER, Cédric IMBERT et Jean-Christophe DIANOUX)

- **DECIDE** de majorer de 30 % la part communale de la cotisation de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale due au titre des logements meublés.
- **CHARGE** le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Délibération 2023_D34 : acquisition foncière chemin des Chaunes

Monsieur le maire fait part aux membres du conseil municipal de l'accord de : Monsieur André BARNOUIN concernant la vente à la commune de la parcelle E 1254 d'une superficie de 99 ca et E 1256 d'une superficie de 7 ca ; Et de madame Sylvette RIPERT concernant la vente à la commune de la parcelle E 1258 d'une superficie de 71 ca. Ces parcelles sont issues respectivement de la division parcellaire des parcelles E 651, E 652 et E 653.

Monsieur le maire indique que ces parcelles sont destinées à l'agrandissement du chemin des Chaunes et à faciliter le croisement des véhicules. Il précise que cette vente aura lieu moyennant le prix d'un euro symbolique (1.00 €).

Le Conseil municipal, Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **ACCEPTÉ** l'acquisition d'une superficie de 1 a 06 ca des parcelles cadastrées E 1254 et E 1256 appartenant à monsieur André BARNOUIN ;
- **ACCEPTÉ** l'acquisition de la parcelle E 1258, d'une superficie de 71 ca de appartenant à madame Sylvette RIPERT ;
- **DIT** que l'acquisition de ces terrains auront lieu moyennant un euro symbolique (1.00 €) ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte passé en la forme administrative ainsi que tout document s'y rapportant ;
- **SOLLICITE**, en l'absence de DUP, le bénéfice de l'article 1042 du Code Général des Impôts relatif à l'exonération de la taxe de la publicité foncière des actes constatant les acquisitions immobilières faites à l'amiable et à titre onéreux par les collectivités locales.

Délibération 2023_D35 : pollution aux hydrocarbures

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal d'une pollution aux hydrocarbures chemin de Sainte Jalle. Il rappelle aux élus que conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, et notamment l'alinéa 16° de l'article L2122-22, le conseil municipal, par délibération 2020_D33 en date du 28 juillet 2020, a délégué au maire l'autorisation d'intenter, au nom de la commune, les actions en justice ou de défendre la commune. A ce titre, il s'est rendu à la Brigade de gendarmerie de Vaison la Romaine afin de déposer plainte.

Le Conseil municipal, Considérant l'évènement consistant en un déversement important d'hydrocarbures dans le Lauzon durant le week-end du 16 septembre 2023 ; Considérant le risque inhérent au risque de pollution au milieu naturel ; Considérant la nature de la pollution, l'importance de l'évènement et de la mise en œuvre des services de secours ; Considérant les risques induits tant pour les biens que pour les administrés induits par cette pollution ; Considérant les charges inhérentes à la dépollution et au traitement des produits pollués

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ✓ **DEMANDE** à monsieur le maire de bien vouloir prendre toutes les dispositions nécessaires pour traiter la pollution et restaurer l'état naturel du site atteint ;
- ✓ **DEMANDE** à monsieur le maire de déposer plainte à l'encontre du ou des auteurs dudit déversement d'hydrocarbures et l'autorise à se constituer partie civile au nom de la commune ;
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire représenter la commune à toutes audiences par le cabinet d'avocats de son choix, à charge pour lui d'en informer l'assemblée délibérante une fois le choix effectué.

Questions diverses :

- Devis borne incendie à côté du stade qui a été cassée pendant la fête votive : 917.07 € HT.
- Mademoiselle Estelle JOAQUIM a obtenu la 2^{de} place dans la discipline endurance – championnat amateur 1 GP (100 km) et la 3^{eme} place dans la discipline endurance – championnat major amateur 1 GP (100 km). Le conseil municipal tient à la féliciter au nom de la commune.

- Liste des dossiers d'urbanisme en litige :

1/ **Construction illégale d'une tiny house – Mme MAITRE Colette – 552 ch du Lauzon**

Procès-Verbal de constat d'infraction dressé par le maire le 08/6/2023

Dossier complet transmis au Tribunal Judiciaire de Carpentras le 13/6/2023

Ouverture d'une procédure par le Tribunal le 11/09/2023 qui a donné ordre aux gendarmes de constater sur site.

On attend la suite du dossier

2/ **Demande de recours gracieux par Mr Brandazzi du permis de M. Ramos PC8409423N0006 délivré le 05/07/2023**

M. BRANDAZZI conteste la hauteur de l'abri de piscine de M. RAMOS qui est sur la limite de propriété de son terrain : hauteur de 4.00 m et demande l'annulation du permis. Il a fait appel à un avocat. La mairie a un délai de 2 mois pour prendre position, soit jusqu'au 04/11/2023.

3/ **Demande de recours gracieux par M. Borel du permis de Mme Peyronnet Marianne PC08409423N0002 délivré le 11/04/2023**

M. BOREL conteste la fermeture nord de la propriété de Mme PEYRONNET par un grillage qui empiète sur une servitude de passage à cause duquel, il ne pourra plus accéder à sa terre agricole dont l'accès se fait exclusivement par le chemin clos par le grillage. Il a pris conseil auprès d'un avocat. Il s'agit d'un problème d'ordre privé. La mairie dispose d'un délai de 2 mois pour prendre position, soit jusqu'au 06/10/2023.

4/ **Demande de recours gracieux de M. ROLLAND Robert**

La mairie a opposé un arrêté défavorable le 26/6/2023 pour suivre l'avis conforme du Préfet qui a émis un avis DEFAVORABLE, la construction projetée n'étant pas dans une zone urbanisée. La mairie dispose d'un délai de 2 mois soit jusqu'au 17/10/2023 pour prendre position.

- Le permis de construire pour la réhabilitation du bâtiment de la future mairie est accordé

PROCES VERBAL DE LA SEANCE
du mardi 24 octobre 2023 à 18 heures 00

Présents : mesdames Laure-Line DIEUDONNE, Manon YTIER, Anne de VILHET ; messieurs André BARNOUIN, Jean-Christophe DIANOUX, Michel FARE, Olivier GIRARD, Cédric IMBERT, Marc MOINIER, David SAMBUCHI, Pierre TARTANSON, Julien VERA.

Excusé ayant donné procuration : Roselyne ARLAUD à Anne de VILHET, Roger TRAPPO à Marc MOINIER

Quorum : 8. Madame Manon YTIER est nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 28 septembre 2023
 - Modification des statuts Parc naturel régional du Mont-Ventoux
 - Dotation biodiversité et aménités rurales Parc Ventoux
 - Règlement cimetière
 - Coupe de bois 2024
 - Délibération budgétaire
 - Motion contre la création du « Pôle territorial du grand Bassin de Vie d'Avignon »
 - Urbanisme
 - Questions diverses
 - Il est proposé d'approuver le procès-verbal de la séance du 28 septembre 2023. Adopté à l'unanimité
-

Délibération 2023_D36 : modification des statuts du syndicat mixte de gestion du parc naturel régional du Mont-Ventoux

Les statuts du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Mont-Ventoux confèrent aux chambres consulaires la qualité de « membres à voix consultative ». Une récente analyse juridique des services de l'Etat, fondée sur l'article L. 1615-2 du Code général des collectivités territoriales, indique que cette qualité fait perdre aux syndicats de Parc concernés, le bénéfice du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA).

Afin d'assurer l'éligibilité du Parc naturel régional du Mont-Ventoux à cette recette significative pour les opérations d'investissement, les services de l'Etat suggèrent d'engager une révision des statuts du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Mont-Ventoux. L'enjeu étant également de maintenir la relation privilégiée du Parc naturel régional du Mont-Ventoux avec ses actuels membres associés, il est proposé de faire évoluer la qualité de l'ensemble des « membres à voix consultative » (Chambres Consulaires, Fédération départementale des chasseurs de Vaucluse, Les carnets du Ventoux, France nature environnement Vaucluse) vers celle de « partenaires invités aux réunions du Comité syndical ». Cette évolution entraîne une révision des statuts.

Le conseil municipal, Après en avoir délibéré à l'unanimité

- ✓ **ACCEPTE** le contenu du présent rapport ;
- ✓ **APPROUVE** le projet de statuts révisés du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Mont-Ventoux modifiant la qualité des « membres à voix consultative » à l'article 3 des statuts (Chambres Consulaires, Fédération départementale des chasseurs de Vaucluse, Les

carnets du Ventoux, France nature environnement Vaucluse), en vue de leur conférer la qualité de « partenaires invités aux réunions du Comité syndical » ;

- ✓ **APPROUVE** l'intégration de la Fédération de Vaucluse pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique en qualité de partenaire invité aux réunions du Comité syndical ;
- ✓ **APPROUVE** les rectifications demandées par la DGCL et la Préfecture de Vaucluse et les modifications des statuts du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Mont-Ventoux telles que citées précédemment ;
- ✓ **AUTORISE** le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en application de la présente délibération.

Délibération 2023_D37 : dotation « biodiversité et aménités rurales » - Participation des communes bénéficiaires au financement d'actions portées par le parc

L'article 193 de la loi de finances pour 2022 a modifié et élargi le périmètre d'éligibilité de la dotation budgétaire de soutien aux communes pour la protection de la biodiversité. Celle-ci s'intitule désormais « *Dotation de soutien pour la protection de la biodiversité et la valorisation des aménités rurales* ».

Destinée aux communes classées en Parc naturel régional, cette enveloppe financière de l'Etat vise à reconnaître et encourager les pratiques menées en faveur du maintien d'espèces protégées, la préservation des paysages ainsi que la transition écologique.

Le dialogue engagé entre le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire et la Fédération nationale des Parcs naturels régionaux a conduit au renforcement de cette dotation pour l'année 2023. Concernant le Parc naturel régional du Mont-Ventoux, l'enveloppe attribuée est de 156 000 € au profit de 27 communes (contre 10 en 2022). A ce titre, la commune de PUYMERAS a perçu, pour 2023, la somme de 3 000 euros.

Le Comité syndical du Parc naturel régional du Mont-Ventoux du 05 juillet 2023 a approuvé le principe d'une implication volontaire de ces communes pour soutenir les actions portées par le Parc. Il faut voir en cela un acte volontaire pour renforcer des projets qui ont une ampleur territoriale et bénéficient à tous les habitants. Dans cet esprit, les actions éducatives du Parc en milieu scolaire, le festival Ventoux Saveurs et les « rendez-vous du Parc » sont prioritaires. Une contribution financière au taux de 10% de la dotation communale annuelle reçue a été acté.

Le conseil municipal, Après en avoir délibéré à l'unanimité

- ✓ **ACCEPTE** le contenu du présent rapport,
- ✓ **AUTORISE** le versement au Syndicat Mixte de gestion du Parc naturel régional du Mont-Ventoux, d'une participation financière de la commune de Puyméras bénéficiaire de la Dotation de soutien pour la protection de la biodiversité et la valorisation des aménités rurales à hauteur de 10% de l'enveloppe attribuée par l'Etat à compter de l'année 2023, et pour les années suivantes,
- ✓ **CONFIE** à Monsieur le Maire la mise en place administrative et financière de l'opération et l'autoriser à signer tous les actes subséquents.

Règlement cimetièrè

La parole est donnée à madame Manon YTIER, adjointe en charge des affaires funéraires. Il est souhaitable d'interdire la plantation d'arbres afin d'éviter que le système racinaire endommage les concessions et de veiller à ce que les plantations déjà existantes ne dépassent pas 1.20 m et ne sortent

pas des concessions. Il est rappelé qu'aucune plantation ne doit dépasser sur les allées. Il est décidé de privilégier les concessions en pleine terre pour des questions de place.

Tant que la reprise des concessions à l'état d'abandon n'est pas terminée, aucune concession ne pourra être vendue sauf en cas de décès de personne ayant droit à sépulture suivant la réglementation en vigueur.

Pour rappel : Le droit à sépulture est à distinguer du droit à concession. **Sépulture.** Article L.2223-3 du CGCT modifié par la loi n° 2016-1048 du 1^{er} août 2016 - art. 14 : *La sépulture dans un cimetière d'une commune est due : Aux personnes décédées sur son territoire, quel que soit leur domicile ; Aux personnes domiciliées sur son territoire, alors même qu'elles seraient décédées dans une autre commune ; Aux personnes non domiciliées dans la commune mais qui y ont droit à une sépulture de famille ; Aux Français établis hors de France n'ayant pas une sépulture de famille dans la commune et qui sont inscrits ou remplissent les conditions pour être inscrits sur la liste électorale de celle-ci en application des articles L. 12 et L. 14 du code électoral.*

Dans ces cas, le maire a une compétence liée et est tenu d'accorder une sépulture. En revanche, il a la faculté de refuser une demande qui n'entre pas dans le champ de ces hypothèses.

Concession. Article L.2223-13 du CGCT modifié par la loi 2008-1350 du 19 décembre 2008 - art. 23 (IV) : *Lorsque l'étendue des cimetières le permet, il peut être concédé des terrains aux personnes qui désirent y fonder leur sépulture et celle de leurs enfants ou successeurs. Les bénéficiaires de la concession peuvent construire sur ces terrains des caveaux, monuments et tombeaux. Il peut être également concédé des espaces pour le dépôt ou l'inhumation des urnes dans le cimetière.*

Ainsi, la création de concessions dans les cimetières présente un caractère facultatif. L'attribution de telles concessions est soumise à la condition que l'étendue des cimetières le permette.

Le règlement intérieur du cimetière est consultable en ligne sur le site internet de la commune ou sur demande au secrétariat de la mairie.

Coupes de bois

Monsieur MOINIER rappelle aux membres du conseil municipal la lettre de monsieur le responsable du service forêt-bois de l'office national des forêts concernant les coupes à asséoir en 2024 en forêt communale de Puyméras relevant du régime forestier. Il informe les membres du conseil qu'une réunion avec la commission forêt est programmée le 26 octobre afin de définir les coupes.

Motion 2023_M01 : création du "Pôle territorial du Grand Bassin de Vie d'Avignon"

Le 2 octobre 2023, la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) se réunissait à Avignon, dans un amphithéâtre de la Préfecture de Vaucluse.

A l'occasion de cette réunion, qui se déroulait dans le plus grand secret, une trentaine d'élus, maires pour la plupart, ont eu à débattre de la création d'un "Pôle territorial du Grand Bassin de Vie d'Avignon". Un projet qui concerne 6 EPCI de Vaucluse et, indirectement, les 563 000 habitants du Département de Vaucluse, mais également 10 000 habitants du Gard, qui seraient inclus dans une "superstructure" qui irait ainsi de Carpentras au Pont du Gard, en passant par Cavaillon, Sorgues ou encore Vaison-la-Romaine.

Contrairement à ce que les initiateurs de ce projet n'ont eu de cesse de répéter, ce pôle territorial est en fait une préfiguration d'une métropole à l'échelle du Vaucluse, à l'image de la métropole d'Aix-Marseille. Cette métropole, qui ne dit pas son nom, serait chargée "d'animer une réflexion stratégique sur les questions liées à l'aménagement du territoire, aux mobilités, au risque inondation et à la gestion des déchets". Autant de compétences qui sont déjà gérées par les communes ou les intercommunalités. Pourquoi, alors, confier à une métropole des compétences déjà gérées par

d'autres collectivités ? Cette décision prise sans concertation des Vauclusiens constitue une faute à plusieurs égards.

D'abord, à l'heure où nombre de nos concitoyens demandent une simplification du millefeuille administratif, la création d'une telle "superstructure" ne ferait qu'ajouter de la complexité à la situation.

Ensuite, cette métropole éloignerait encore les citoyens des élus, en centralisant les décisions quand nous savons que la proximité est la clé de l'efficacité.

Enfin, cette décision constitue un déni de démocratie alors que nous avons besoin de restaurer la confiance entre les citoyens et les élus. Ce projet, qui engage l'avenir de 563 000 Vauclusiens, n'a jamais été inscrit dans aucun programme politique ni débattu publiquement.

Aussi, par cette motion, l'ensemble des élus de la Ville de Puyméras affirment leur opposition à ce projet qui signerait la fin du Département de Vaucluse, l'abandon des communes rurales et un recul notable de la démocratie locale.

Questions diverses :

- ✓ Prolongation pour une année de l'agent technique non titulaire 20 heures hebdo
- ✓ La Fondation de l'Art Français accorde un don de 6 000 € à la commune pour la rénovation de la chapelle Notre Dame des Anges
- ✓ Présentation du procès-verbal de synthèse de l'enquête publique émis par monsieur le commissaire enquêteur et des objets de réponse qui vont lui être présentés
- ✓ Les fossés sont en cours de nettoyage en prévision des pluies hivernales
- ✓ Les grilles de l'école vont être repeintes
- ✓ Le poteau incendie du stade détérioré pendant la fête votive a été réparé
- ✓ Organisation du 11 novembre

Urbanisme

1/ PERMIS DE CONSTRUIRE

d) Permis en cours d'instruction :

PC 08409423N0008 – VARD Nicolas – Hangar et bureaux

PC 08409423N0016 – SPRINGAUX Philippe – 2 Clos des Chaunes – construction neuve

2/ DEMANDES DE TRAVAUX

d) Dossiers en cours d'instruction :

DP 08409423N0016 – ARLAUD Anne – Piscine

INFORMATIONS MUNICIPALES

VŒUX DU MAIRE ET DU CONSEIL MUNICIPAL À LA POPULATION : vendredi 19 janvier 2024

Entouré de son équipe municipale, Roger TRAPPO, accueillait jeudi 18 janvier 2024 au centre



Monsieur TRAPPO, MAIRE Photo de Danielle SINGER

social les habitants de Puyméras pour un échange de vœux joyeux et chaleureux. Toutes les générations étaient représentées dans cette assemblée de près d'une centaine de personnes très réceptives aux vœux de bonheur, santé et prospérité de Monsieur le Maire et attentives au bilan des réalisations de la mairie en 2023.

Puyméras s'est résolument engagé dans la voie des économies d'énergie en décidant d'éteindre les éclairages

publics dans la commune de 22h à 6h et en passant progressivement aux ampoules basse consommation pour l'ensemble des lampadaires du bas du village.

En matière d'aménagements, les travaux de réfection des chemins communaux se sont poursuivis, les installations électriques de la cuisine du comité des fêtes ont été mises aux normes et la façade des vestiaires du stade a bénéficié d'un nettoyage qui lui a redonné un bel éclat. Enfin la longue et fastidieuse procédure de récupération des tombes abandonnées du cimetière a été lancée.

Monsieur le Maire a tenu à rappeler les difficultés rencontrées lors de la procédure d'élaboration du dernier PLU annulé par le tribunal administratif de Nîmes pour une erreur de forme (et non de fond) indépendante de la responsabilité de l'équipe municipale. Cette annulation a conduit à un réinvestissement de 40 000 € qui a pénalisé d'autres travaux prévus pour la commune.

Néanmoins Monsieur le Maire a poursuivi sur des notes très positives : le démarrage des projets de rénovation de la Chapelle Notre Dame des Anges (les dons sont toujours acceptés) et celui des travaux d'installation de la nouvelle mairie dont le permis a été délivré en 2023.

Monsieur le Maire s'est félicité de la dynamique des associations qui mobilisent de nombreux bénévoles de tous âges et contribuent à l'attractivité de Puyméras, notamment par le succès d'évènements festifs tels que la fête annuelle et le marché de Noël. Les commerces de proximité sont également un atout d'un village tel que Puyméras et Monsieur le Maire s'est réjoui de la réouverture de la boulangerie grâce à Fanny et Christophe et a encouragé ses administrés à la fréquenter assidument.

Monsieur le Maire a conclu par des vifs remerciements au personnel communal et à l'équipe municipale et par une invitation à célébrer la nouvelle année et la vitalité de notre commune autour d'un généreux buffet.

Véronique ATGER

HOMMAGE À GUY SISTERON

Une grande figure de Puyméras nous a quittés le 25 décembre.



Grand, Guy Sisteron l'était par sa stature et nul n'était indifférent à sa présence élégante, à sa courtoisie, à son humour et à sa riche conversation.

Grand, il le fut aussi par ses convictions et par son engagement dans la vie de Puyméras.

Diplômé de Sciences politiques, Guy Sisteron dirige à Lyon l'activité immobilière d'une grande banque lorsqu'il arrive à Puyméras en 1964 avec son épouse Sylvie et leurs deux enfants, Florence et Alexandre, pour acquérir une petite maison de campagne. Rapidement, le désir s'est imposé au jeune couple que la résidence secondaire devienne principale. L'opportunité de la mise en vente d'une entreprise de conserverie de truffes à Grignan fut le facteur déclenchant. Guy et Sylvie achètent l'entreprise Plantin en 1967 et dès 1968 la transfèrent à

Puyméras où la maison du 65 chemin de Piégon s'agrandit pour accueillir l'entreprise, devenant progressivement le premier employeur privé de la commune. Qui ne connaît pas quelqu'un qui a travaillé « chez Plantin » à la belle époque des Sisteron ? Qui n'a pas connu l'un ou l'autre des frères et sœurs, neveux et nièces de la famille Sisteron venus prêter main forte à l'activité des truffes ou même vivre quelques années à Puyméras ?

L'activité des truffes a prospéré pendant presque 20 ans, avec un recrutement croissant de saisonniers en pleine saison, la consolidation de l'équipe administrative, la construction d'un nouveau bâtiment chemin de Ste Jalle, l'élargissement du savoir-faire aux champignons séchés et des premiers contacts pour une exportation à l'international.

En 1986, Guy vend une entreprise florissante et entame une nouvelle vie durant laquelle il partage avec Sylvie le goût des voyages, la joie des petits enfants, la conception et la construction d'une nouvelle maison de plain-pied en briques de chanvre, l'accueil des amis et une inépuisable curiosité pour l'actualité monde et la vie des idées.

Guy Sisteron fut une personne hors norme, profondément sincère et anticonformiste, un citoyen engagé, un ami fidèle et attentionné. Nous transmettons à Sylvie, sa chère compagne depuis plus de 60 ans, toute notre amicale sympathie.

Véronique ATGER

LA CHAPELLE NOTRE-DAME-DES-ANGES

Les amateurs de randonnée la connaissent bien et croient volontiers qu'elle est sur la commune de Piégon ! Pourtant, la chapelle Notre-Dame des Anges, du hameau ruiné des Géants, est bien située à Puyméras, à 8 km au nord du village.



Ce petit édifice aurait été construit à la demande des habitants du lieu en 1663, justement à cause de l'éloignement de l'église paroissiale. C'est l'évêque de Vaison, Mgr SUARES, qui leur permit également d'y avoir leur sépulture dans le sous-sol de la chapelle.

Les derniers résidents quitteront le hameau vers 1935-1936.

On ne devine plus grand-chose aujourd'hui du hameau qui eut jusqu'à 100 habitants. Le seul témoin reste donc le petit édifice qui a été versé à la commune par bail emphytéotique l'année dernière. Cette démarche a permis que des dossiers de demande de subvention puissent être établis, et les premières réponses positives nous laissent espérer que les travaux puissent commencer dès 2024.

La première journée de nettoyage en novembre dernier a rassemblé une bonne vingtaine de volontaires jeunes et adultes, pour un premier déblayage de la crypte, et un nettoyage des abords.

Nous réitérerons ce moment convivial au printemps, car les bénévoles en redemandent, et le chantier se veut participatif, main d'œuvre bien entendu mais aussi, aide financière.

La mairie porte le projet en lien avec l'association paroissiale et des aides ont été demandées au Département. Les particuliers œuvrent aussi. La boulangerie L'Épi Fanny nous a permis, grâce à la magnifique (et délicieuse) crêche en chocolat de Christophe à gagner, d'organiser une tombola, et nous avons ouvert par le biais la fondation du Patrimoine, une cagnotte en ligne ...

Vos dons sont indispensables pour que les travaux aient lieu ! (Nous en sommes pour le moment à 36% de la somme que nous nous sommes fixée). Ainsi nous avons perçu : 11 000 euros du Département, 6 000 euros de l'Art Français, 4 200 euros de la Fondation du Patrimoine, 2 250 euros de dons. Nous remercions également monsieur MARTINEZ pour son don de cartes postales qui sont en vente à la mairie. L'argent récolté viendra participer au financement des travaux. Partagez autour de vous, aidez-nous !



Côté mobilier, nous avons déjà une cloche, qui a été offerte et n'attend que la fin des travaux pour être posée, et le bénitier en pierre (rendu par un Puymérassien) attend également sa remise en place. Bref des signes que les choses avancent dans le bon sens.

<https://www.fondation-patrimoine.org/les-projets/chapelle-notre-dame-des-anges-a-puymeras>

DESCRIPTION

La chapelle est un édifice simple en pierre calcaire locale, vouté, à nef unique, chevet plat, clocheton-mur au-dessus du pignon de la façade. A l'entrée, vers le sud, le sol béant laisse apercevoir ce qui fut la "crypte" lieu de sépultures des habitants du hameau, tombes qui furent largement vandalisées.

Avec la Fondation du Patrimoine, une cagnotte en ligne EST ouverte... et le chantier fera appel à tous pour les travaux de déblaiement, don de tuiles... et nous cherchons une petite cloche qui sera placée dans l'arcade du pignon, une fois les travaux achevés. A bon entendre !

Encart

Le Gros Mourre

Dans ce cirque de montagnes qu'est le massif des Géants, le plus haut sommet s'appelle le Gros "Mourre".

Mot issu de l'occitan signifiant "colline, hauteur, mamelon" "murr" ayant également le sens de museau. C'est la même racine que l'on retrouve par exemple dans Mornas, haut lieu doté d'une falaise.

Les sobriquets !

Autrefois, tous les villages avaient un sobriquet en provençal, donné aux habitants, il était souvent à tonalité moqueuse.

Nous en avons deux à Puyméras : *Cerco-malhur dou Pumeras* c'est-à-dire : les cherche malheur de Puyméras et « *Li Cendrous* », les cendreaux.

A Faucon : lei badau (les badauds) à **Rasteau** : lei galoupin (les galopins) **Sablet** : lei rasclat (les pelés, les tondus) **Savoillans** : lei renegat (les rênégats), à **Mollans**, lei coudo trouca (coudes troués, à force de s'appuyer sur le pont à regarder les gens passer), **Villedieu** : lei basana (les basanés), et à **Vaison** : lei cassaire de béul'oli (les chasseurs d'effraies)

A vous de compléter !

Mélanie BIENFAIT

LA MAIRIE COMMUNIQUE

Comme plus de
200 000 foyers en France,
adoptez Voltalis !

Google ★★★★★

JL
Johann LEBLIER
CONSEILLER
★★★★★
Une installation simple, une installation simple et efficace.

PC
Patrick COULOUX
CONSEILLER
★★★★★
Installation rapide, professionnelle et immédiatement opérationnelle avec un technicien très amiable et compétent.

Pour plus d'informations et profiter
d'un rendez-vous d'installation,
contactez les conseillers Voltalis

Par téléphone
04 56 60 87 47
ou par email
vaisonventoux@voltalis.com



**Le mot des élus de
la Communauté de communes
Vaison Ventoux**

**Une solution vertueuse pour
notre porte-monnaie et notre
environnement**

Partenaire de l'entreprise Voltalis, la Communauté de communes Vaison Ventoux s'engage pour votre pouvoir d'achat et franchit une étape de plus en faveur de la transition énergétique.

Grâce à cette démarche, les foyers et professionnels équipés de chauffages électriques en Vaison Ventoux peuvent bénéficier d'un dispositif gratuit pour maîtriser leur consommation d'électricité et réduire leurs dépenses.

Nous invitons ainsi les foyers chauffés au tout électrique à s'équiper de ce dispositif de pilotage intelligent de la consommation.

**Participons collectivement à cette action
écologique et solidaire !**

Jean-François PERILHOU
Président de la Communauté de communes
Vaison Ventoux
Et
Jean-Pierre LARGUIER
Vice-Président délégué à l'environnement, au
développement durable et à la mobilité



**La Communauté de communes
Vaison Ventoux vous aide
à réaliser des économies d'énergie !**



Faites-vous équiper **gratuitement**
d'un **thermostat connecté**
écocitoyen et réduisez **jusqu'à 15%**
votre consommation électrique !



Économique | Écologique | Solidaire

RÉTROSPECTIVE

COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE 2023

Le 11 novembre commémore l'Armistice signée en 1918. Le jour anniversaire de l'Armistice de la première guerre mondiale 14-18 a été suivi et fêté à Puyméras par l'ensemble de la population. Le défilé de la mairie au Monument aux Morts, le discours du Maire, Roger TRAPPO, le dépôt des gerbes et des fleurs par les enfants, la chorale de Puyméras ajoutant à la Marseillaise, l'Hymne Européen, ont eu lieu en hommage à tous les morts pour la France. Puis tous les participants se sont retrouvés autour d'un apéritif convivial.

Danielle SINGER du journal « La Tribune



SAINTE CATHERINE : samedi 25 novembre 2023

C'est par un après-midi frisquet que s'est ouvert l'animation de la sainte Catherine « troc de graines et de plantes » organisée par Puyméras Mon Village.

Suzanne avait décoré l'espace autour de la Grande Fontaine et chacun pouvait déposer et choisir, selon son envie, petites ou grandes plantes. Il y avait le choix : iris, lavandes, agrumes, cactées, fleurs diverses et succulentes et autres graines.



Des bacs (à fleurs ou à jouets ou à livres... selon le choix de chacun), réalisés à partir de palettes par Noëlle, Suzanne et Jean-Louis, étaient proposés à la vente. Une magnifique plante et l'un de ces bacs ont été remis à l'heureux gagnant de la tombola. Les deux gagnants suivants ont reçu chacun une plante.

Pour clôturer cet après-midi frais et venté, Noëlle et Suzanne avaient cuisiné deux soupes. Au choix : légumes en jardinière ou courge, servies chaudes dans de jolis bols ou à emporter. Les amateurs pouvaient acheter un bocal et consommer cette soupe revigorante chez eux !

Dominique HOËN

RAND'O'SOLEIL, toujours au rendez-vous pour le Téléthon : samedi 9 décembre 2023

Comme chaque année, Rand'O'Soleil était au rendez-vous le samedi 9 décembre 2023 pour soutenir le Téléthon, évènement caritatif organisé depuis 1987 par l'Association française contre les myopathies pour financer des projets de recherche sur les maladies génétiques neuromusculaires.

Pour soutenir cette manifestation et offrir un don à cette association, une trentaine de personnes, très majoritairement des adultes mais aussi quelques jeunes voire même très jeunes s'étaient donné rendez-vous dès 9 heures au centre social pour participer à une marche d'environ 2 heures 30, proposée par le club de randonnée de Puyméras. Après un café d'accueil, ces marcheurs encadrés par trois bénévoles de Rand'O'Soleil (Christiane, Aline et Arlette) partaient sur les chemins de notre commune accompagnés par un beau soleil et une température déjà fraîche pour la saison.

A leur retour, vers midi, des conjoints, des amis et des élus de la commune les rejoignaient pour partager un apéritif et un repas préparé par d'autres bénévoles : Annie, Noëlle, Luce... Et je pense que je ne vous surprendrai pas en vous disant qu'autour des tables l'ambiance joyeuse et conviviale, si caractéristique de notre village, était également au rendez-vous.

Grâce à cette mobilisation, une somme de 500 euros a pu être reversée au Téléthon.

Chantal FAURE

PUYMÉRAS MON VILLAGE AU SALON CHEVAL PASSION À AVIGNON : samedi 20 janvier



Le samedi 20 janvier, une vingtaine de personnes, sous l'égide de Puyméras Mon Village, se sont retrouvées sur le parking de la cave Comtadine à Puyméras, pour se rendre en bus à Avignon, découvrir le salon Cheval Passion et son prestigieux gala des Crinières d'Or.

Au programme, un millier de chevaux, un salon de 250 exposants, des concours, des animations festives, des shows d'élevage, des conférences et un exceptionnel gala des Crinières d'Or.

Ce spectacle de deux heures nous a transportés dans des « histoires merveilleuses », au pays des Aztèques, des Celtes, en Espagne, en Islande mais aussi en Camargue et à Paris avec la Garde

Républicaine. La voltige, le dressage se sont conjugués avec grâce et technicité à la musique, la danse, le théâtre. L'humour et le burlesque n'étaient pas absents. Ce fut notamment le cas de la figure finale dans laquelle le dresseur Benoît SOUMILLE nous a proprement enthousiasmés avec une nouvelle discipline, inventée pour cette occasion : la « voltige en poste hongroise » laquelle consiste à monter une paire de chevaux en se tenant debout, un pied sur la croupe de chaque cheval. C'était à voir !

Chantal FAURE

MARCHÉ DE NOËL : dimanche 26 novembre 2023

Une grande réussite cette année encore pour le marché de Noël, organisé par le comité des fêtes de Puyméras. Le village était superbement décoré pour cet événement, décorations qui ont été maintenues jusqu'aux fêtes de fin d'année.

Dès 16 heures, le Père Noël est arrivé à cheval avec sa hotte remplie de confiseries pour les enfants.

Beaucoup d'exposants étaient présents au cœur du village pour ce marché de Noël : livres pour enfants, décorations en bois et objets en tissu, bougies et santons, des fromages, une ferme avec ses moutons, de la barbe à papa, marrons chauds, des boissons et tout particulièrement la bière artisanale de Puyméras, huitres, stand de vin chaud et une délicieuse tartiflette... N'oublions pas la structure gonflable et l'atelier de maquillage et de couronnes de Noël qui ont fait la joie de tous les enfants présents.

Et pour conserver des souvenirs de ce moment, un « photobooth » (appareil mobile qui peut prendre des photos qui sont imprimées immédiatement et avec lesquelles chacun repart). Petits et grands ont largement profité de cette belle et joyeuse journée sous un grand et chaud soleil. Preuve à l'appui....

Françoise BERLAMONT



PUYMERAS KARATE CLUB : Démonstration le vendredi 15 décembre 2023

Caro, Présidente du karaté club, remercie les personnes qui les ont suivies :

- Monsieur le Maire : Roger TRAPPO (excusé) représenté par Marc MOINIER, 1^{er} Adjoint
- Suzanne BARNOUIN (Présidente de Puyméras mon village), pour le prêt de tapis
- Fred qui assure les cours bénévolement

« Nous avons décidé de créer ce club à 4, Katarina et Bruno POGAM, Fred Garcia et Caro Garcia, la mise en route d'un club est périlleuse et financièrement compliquée, donc nous serons nous-mêmes des mécènes. Chaque couple a offert une somme au club, nous avons également apporté des fonds propres, ce qui nous permet de faire considérablement avancer le club aujourd'hui ».

La mairie aidera le club avec une subvention en 2024. Les premières actions concrètes sont l'achat de tapis puzzle, et un cadeau de Noël offert à chaque adhérent avec une veste de survêtement à l'effigie du club. Chaque enfant a reçu un Père Noël en chocolat.



Les adultes et enfants participent à une démonstration de karaté devant les personnes présentes. Les enfants ont reçu leur première barrette ou ceintures.

C'est dans une ambiance chaleureuse et fort sympathique que la soirée s'est poursuivie par un apéritif offert par le club et largement garni de charcuterie et gâteaux offerts par les parents.

Les cours ont lieu le mardi à partir de 18 h 45. Contact au 06 98 09 54 82

Françoise BERLAMONT

CONCERT EN L'ÉGLISE DE PUYMÉRAS : dimanche 7 janvier 2024



Ce dimanche 7 janvier dernier, Delfine, la musicienne bien connue de Puyméras, donnait, à nouveau son concert « Les Pastorales » que l'on joue traditionnellement en Provence après Noël. Elle l'avait joué à la cathédrale de la Haute Ville dans le cadre de la merveilleuse exposition de crèches. Elle le redonnait dans l'église de Puyméras, pour le bonheur d'une trentaine de personnes qui avaient

bravé le mistral glaçant. Car c'est un pur bonheur d'entendre son répertoire provençal où il est question de bergers, d'anges et d'ânes sur instruments anciens : flûte, harpe, cithare, tambourin... Puis piano, chantant aussi en duo avec sa fille Marie à la voix cristalline.

Un récital éclectique de grande qualité d'une douzaine de pièces en anglais, provençal et français.

Danielle SINGER du Journal « La Tribune »

À L'ÉCOLE DE PUYMÉRAS LA VALEUR N'ATTEND POINT LE NOMBRE DES ANNÉES

SEMAINE DU GOÛT A L'ÉCOLE : octobre 2023

Les enfants sont prêts pour l'atelier cuisine, avec Isabelle, Francine, Véro...

Ils ont épluché, découpé les légumes pour faire un taboulé de petit épeautre et une bonne ratatouille ! A table ...



ET ATELIER « GALETTE DES ROIS » le lundi 8 janvier 2023



Christophe, notre boulanger, leur avait donné rendez-vous le lundi 8 janvier pour confectionner « leur » galette des rois et aucun « apprenti pâtissier » ne manquait à l'appel. Ils étaient même particulièrement

attentifs aux explications apportées par le « maître de stage » qui était venu avec pâte feuilletée et frangipane.

Dans la salle de cantine, en présence de l'équipe pédagogique et de Véro, chacun a étalé un cercle de pâte feuilletée pour une galette individuelle, disposée au centre, la frangipane et la précieuse fève, soudé les bords de la galette et passé le jaune d'œuf afin que leur galette soit la plus belle de toutes.

Véro s'est chargé de la cuisson et à la sortie des classes, chacun est reparti avec, dans l'emballage fourni par Christophe, leur galette pour une dégustation à la maison. Personne ne sait si papa et maman ont été autorisés à la goûter.

Les projets et activités de l'école se poursuivront au cours des mois à venir.

Vous êtes d'ailleurs tous attendus le **JEUDI 21 MARS À PARTIR DE 16 H 10** dans la cour de l'école de Puyméras, pour le vernissage de l'exposition de la « Grande Lessive ». Cette année, l'invitation adressée à tous est placée sous le thème « Faire des bulles ». Les élèves de Puyméras et de Mérindol se retrouveront, sous la surveillance bien entendu des enseignants, pour des ateliers créatifs donnant corps à des réalisations plastiques (dessins, peinture, collage...). Toutes les œuvres seront installées sur des fils à l'aide de pinces à linge.

Vous êtes également attendus, à Mérindol, le mardi 18 juin pour un spectacle musical préparé par les 3 écoles ainsi que le mardi 2 juillet dès 18 heures à l'école de Puyméras pour un spectacle de danse conçu et réalisé par les élèves de l'école.

Entre-temps, d'autres activités seront proposées aux enfants : visite de la Ferme aux Crocodiles, challenge en anglais avec les 3 écoles, rencontre sportive....

Françoise BERLAMONT et Chantal FAURE

L'ACTUALITÉ DES ASSOCIATIONS PUYMÉRASSIENNES

COMITÉ DES FÊTES DE PUYMÉRAS

Certains membres du bureau ont exprimé leur volonté de vouloir passer le relais. Une assemblée générale extraordinaire a été convoquée et s'est tenue le jeudi 30 octobre 2023 en présence des bénévoles du comité des fêtes.

Cette séance a permis de confirmer le souhait de nombreuses personnes présentes, de poursuivre les activités et animations portées par le comité des fêtes de Puyméras.

Un nouveau bureau a été élu avec

Marine MOINIER, présidente

Robin MANGUETTE et Frédéric GONDRAN, vice-présidents

Raphaëlle GIROUD, trésorière et Fabien GONDRAN, trésorier-adjoint

Céline BOYER, secrétaire et Jenny OLIVE IMBERT, secrétaire-adjointe

Ensemble, ils souhaitent que le comité des fêtes puisse dynamiser le village tout au long de l'année aux côtés des manifestations traditionnellement organisées : marché de Noël, marche festive le samedi 13 avril, 14 juillet, fête votive du 16 au 19 août.

De nombreuses autres idées sont envisagées : organisation d'un loto, d'un vide-grenier, de la fête de la musique, un défilé à l'occasion d'Halloween, une soirée à thème...

Après un marché de Noël très réussi, le comité des fêtes, a décidé d'ouvrir un bar éphémère lors de deux soirées pendant les vacances de Noël, période de vacances annuelles (bien méritées) du célèbre bar des Barrys, lieu de rencontre, de convivialité et de partage au cœur du village.

Ainsi, au cours de deux soirées, le vendredi 29 décembre et le samedi 6 janvier dès 18 heures les Puymérassiens étaient invités à se retrouver entre amis au centre social pour se souhaiter de joyeuses fêtes. Beaucoup de personnes ont répondu présentes et semblaient très satisfaites de partager ce moment. Pari réussi.

Ce programme de festivités demande, bien évidemment, de pouvoir s'appuyer sur de nombreux bénévoles, même occasionnels. Toute personne désireuse de s'engager dans l'organisation d'évènements, voire même devenir responsable d'une manifestation est la bienvenue

Tous ceux qui le souhaitent sont conviés à la prochaine assemblée générale prévue le lundi 19 février (la date sera confirmée via les réseaux sociaux et des affiches dans le village).

Bravo à la nouvelle équipe

Françoise BERLAMONT et Chantal FAURE

AU PROGRAMME DU COMITÉ DES FÊTES :

SOIRÉE ROCK samedi 10 février au centre social et culturel



Le **samedi 10 février 2024**, le comité des fêtes mettra à l'honneur, les musiques et danses des années 80. Rendez-vous donc au **centre social et culturel dès 19 heures** pour un repas dansant exceptionnel animé par CHRISANIM. Au prix de **30 euros par personne**, vous pourrez déguster une terrine de lapin et sa verdure suivie d'une joue de porc braisée avec moutarde à l'ancienne et écrasé de pommes de terre. En dessert, un bavarois aux fruits.

Vous pouvez dès à présent vous inscrire soit en appelant le 06 11 50 38 27 soit le 06 25 08 27 71

ATTENTION : les places sont limitées

LA MARCHÉ FESTIVE LE SAMEDI 13 AVRIL : La Pit'chounette

La marche festive a 18 ans. Elle est majeure. Les quelques personnes qui ont crû au projet étaient moquées. On plaisantait dans leur dos. A la première édition, 175 personnes sont venues. La marche était partie du « bon pied ». D'année en année, on parlait d'elle en bien. 200, 400, 800 personnes sont au rendez-vous toutes les années. Les farfelus avaient raison. Le beau village méritait une belle marche qui rassemble sport, produits régionaux et le vin de Puyméras, nectar parmi les nectars, du velours en bouche, un diamant façonné par les viticulteurs de notre beau village.

Grâce à qui ? Aux cent dix bénévoles qui mettent tout leur cœur et leur temps pour que la Pit'chounette ne soit pas seule et surtout soit bien accompagnée. Alors merci les amis. Merci pour tout. Merci pour avoir cru en nous, la bande de farfelus.

Pour ma part, c'est ma dernière. Elle est majeure maintenant. Mais je ne m'inquiète pas, vous ne la laisserez pas tomber. On ne laisse pas tomber sa fille quand on l'aime.

J C

La marche festive de Puyméras prénommée cette année « La Pit'chounette » se déroulera le samedi 13 avril. D'une difficulté de 4/10, elle est accessible au plus grand nombre mais reste déconseillée aux enfants de moins de 8 ans. Sur une distance de 12 kms et d'une durée de 4 heures 30 avec les arrêts aux différents stands, elle vous conduira autour du village de Puyméras dont vous pourrez découvrir les chemins et sentiers ainsi qu'un passage dans les safres. Dix stands gourmands (pomme, fromage de tête, petit salé roulé, caillette, saucisson

et produits truffés, viande grillée, fromage de chèvre et dessert à l'arrivée) vous accueilleront tout au long du circuit.

Cette année, quelques nouveautés :

L'entreprise PLANTIN vous fera découvrir l'une de ses spécialités à base de truffes et vous remettra un bon de réduction de 15% sur vos achats

LE PAYSAGISTE vous offrira un petit pot de plantes aromatiques

Enfin, vous pourrez déguster la bière du village « La Pit'chotte »

Inscription avant le 6 avril, au prix de 20 euros par personne soit par chèque à l'ordre du comité des fêtes (adressé à Mairie de Puyméras, marche festive, 8, place de la mairie, 84110 PUYMÉRAS)

Informations possibles : 06 37 70 94 92 cdfpuymeras@gmail.com

Site : <https://www.mairiepuymeras.com>

APE : Association de Parents d'Élèves Faucon – Mérindol - Puyméras) : loto

Le vendredi 2 février à partir de 19 heures au Boulodrome de Faucon, l'APE organise un loto au boulodrome de Faucon (qui sera chauffé) pour continuer, encore et toujours, de participer au financement de projets culturels et sportifs portés par les enseignants.



Comme chaque année, de très nombreux lots viendront récompenser les heureux gagnants : des bons d'achats à Intermarché pour un montant global d'environ 600 euros, des paniers garnis, de la charcuterie, des bons pour des restaurants, des articles de sport et de loisirs, du vin... Le carton sera proposé à 5 euros, les 4 le seront au prix de 15 euros.

Une buvette ainsi qu'une restauration rapide préparée par les parents (saucisses, merguez, saucisettes, frites, sandwich, gâteaux...) et de nombreux lots dont certains offerts par les commerçants locaux vous attendent (bons d'achats, place au Parc Spirou, vin...).

Propos recueillis auprès de Cédric TRAPPO, président de l'A.P.E. Faucon – Mérindol - Puyméras

TENNIS CLUB

L'association Tennis Club qui gérait les terrains de tennis de la commune de Puyméras vient d'être dissoute. L'ensemble des activités ont été transférées à l'association Tennis Instinct qui organise des cours, tant pour les enfants que pour les adultes, à Vaison-la-Romaine et à Villedieu. Préalablement à la dissolution, les membres du conseil d'administration ont fait nettoyer les terrains et remis l'argent disponible à la mairie avec pour projet d'installer un éclairage sur les courts.

Contact : Fabien SEU 06 49 80 00 96

DE TRÈS PETITES ENTREPRISES TRÈS DYNAMIQUES À PUYMÉRAS

Si l'épicerie du village a fermé ses portes au 31 décembre 2023, de très petites entreprises existent ou se créent sur Puyméras. Nous vous en présentons quelques-unes.

LES SERVICES DE JULIE



Faut-il encore présenter Julie BOURABAH ? Tous les Puymérasiens l'ont croisée au café des Barrys, avec un plateau à la main, sa gentillesse, et son sourire en plus !

Julie vient de lancer sa micro entreprise de conciergerie et service à la personne. Vous pouvez donc faire appel à elle pour du ménage, de l'aide aux courses et la préparation de repas ou de la garde d'enfant, l'ouverture de votre maison de vacances et de votre résidence secondaire. Sa compagnie est douce et joyeuse. Ses interventions peuvent être au long cours ou ponctuelles. Elle intervient dans le secteur autour de Puyméras/ Vaison.

N'hésitez pas à faire appel à elle, elle compte également sur le réseau local, sachant que la meilleure des publicités, c'est le « bouche à oreille ». Bonne chance à elle dans sa nouvelle activité !

Contact : au numéro de téléphone suivant 07 60 05 70 24 ou à l'adresse mail julie.bourabah@gmail.com

Mélanie BIENFAIT

MASSAGE ÉNERGIE BIEN-ÊTRE



C'est à Carpentras, en décembre 2022, que Marie-France SAMBUCHI a obtenu son certificat de formation en massage ayurvédique. Massage drainant préventif, il se pratique par palpations et pressions sur le corps et vise à apporter détente et bien-être.

Marie-France SAMBUCHI a installé sa salle de massage à son domicile, au 148, route de Mérindol à Puyméras, dans un bâtiment dédié à cet usage. Le massage d'une heure est pratiqué avec une huile bio choisie selon les besoins de la personne.

Vous pouvez contacter Marie-France SAMBUCHI soit au 06 14 69 88 34 soit par adresse mail à mariefrance.sambuchi@gmail.com. Vous pouvez également suivre l'activité de madame SAMBUCHI sur facebook

DELFINE RAGONOT



Je suis auto-entrepreneur depuis 2020 et travaille en libéral, notamment comme médiatrice artistique : ateliers, stages et cours individuels de musique, chant et arts visuels, ateliers mémoire... J'assure des animations de cérémonies, religieuses, officielles, militaires, ou évènements privés. Je suis aussi artiste funéraire, métier singulier...Notamment en personnalisant des cercueils et urnes funéraires. Je donne également des concerts, assure des animations, des conférences sur l'art, la mémoire... J'accompagne régulièrement

des spectacles de contes, texte, théâtre, poésie.

Mes contacts : téléphone : 06 25 82 51 09. Adresse mail : vertebrebis@hotmail.fr

<https://delfine-mediation-artistique.webnode.fr/>

MON ACTUALITÉ : ATELIER COURS DE DESSIN ET DE PEINTURE « La main à l'œuvre ».

Titulaire d'un master de dessinateur concepteur artistique illustrateur école Émile Cohl à Lyon, je pratique l'illustration, la bande dessinée, le dessin de presse. L'aquarelle (carnets de voyage), le trompe-l'oeil, la calligraphie...J'ai également une validation en art-thérapie et j'ai animé des ateliers créatifs autour de l'histoire de l'Art.

Suite à des demandes, (j'aimerais savoir dessiner, la perspective c'est difficile, comment mettre les ombres ?), j'envisage d'ouvrir un atelier, à la fois collectif et proposant un suivi individuel, pour des personnes débutantes ou expérimentées, ayant envie d'apprendre ou de se perfectionner. Cet atelier d'une durée d'1 heure 40, mensuel ou bi-mensuel, ne nécessite qu'un matériel de base peu coûteux : crayon, gomme, papier et ensuite selon vos envies, gouache, aquarelle, peinture acrylique, pastels... Il se déroulerait à Puyméras dans un lieu à définir au tarif de 50 euros pour 3 séances avec une 1ère séance d'essai au coût de 10 €.

Pour cela je fais un petit sondage (sous cette présentation) que vous pouvez me retourner par mail ou courrier. Je peux commencer à partir de trois personnes, dès le mois de février. N'hésitez pas à me contacter pour vous renseigner librement. Merci pour vos réponses.

vertebrebis@hotmail.fr : 391 chemin de la Lauzière 84110 Puyméras (<https://delfine-mediation-artistique.webnode.fr/>)

QUESTIONNAIRE :

- Avez-vous déjà suivi des cours ? Oui/non
- Avez-vous une pratique personnelle ? Oui/non
- Avez-vous une technique de prédilection ? (dessin au trait, croquis, aquarelle,...)
- Possédez-vous du matériel ?
- Quelle fréquence et quels horaires vous conviendraient le mieux ?
- Aimez-vous certains peintres, certains styles
- Quels sont vos besoins ? bases techniques, connaissance des arts, expression libre...
- quels sont vos objectifs ?

DELFINE

UNE CHEFFE A DOMICILE

Sans doute la connaissez-vous ? Hélène VAILLANT, qui habite Puyméras depuis de longues années, a ouvert en 1989 à Vaison-la-Romaine le restaurant « Muscade » puis en 2001 « Mosaïk » avant de s'installer comme cheffe à domicile sur la région de 2012 à 2018. En 2019, elle rejoint sa fille, Louise, à Paris et ensemble elles ouvrent « Hélou » un restaurant et café qui disposent également d'un espace de travail et même d'un espace sieste (appelé espace de coworking)



Avec l'arrivée de la retraite, Hélène quitte Paris et réouvre sa maison de Puyméras en même temps qu'elle redémarre son activité de « cheffe à domicile ».

A partir de produits bio, de produits locaux dans un rayon de 10 kms et donc toujours de saison, Hélène vous propose une cuisine végétarienne ou végan. C'est une cuisine parfumée et colorée avec des herbes et des épices. Elle peut préparer un repas complet, au maximum pour 50 personnes, soit chez elle soit à votre domicile voire une salle des fêtes dans un rayon de 30 kms maximum.

Contact : 06 18 67 07 25

adresse mail : mosaikle retour@gmail.com

UNE DÉVELOPPEUSE DE SITE WEB

Louise OBÉ a suivi sa formation de développeur de site web à l'École des Gobelins à Paris. Diplômée en 2015, elle crée son auto-entreprise à Puyméras et exerce à Paris de 2015 à 2018.



Puis, de 2019 à 2023, elle gère avec sa maman, Hélène VAILLANT un restaurant à Paris.

De retour à Puyméras avec sa maman, elle décide de relancer son auto-entreprise.

Louise est en capacité de :

Créer tout site web que ce soit pour des collectivités locales (mairie, communauté de communes...), des organismes, des associations, des commerçants dont elle connaît bien les attentes, les besoins et contraintes du fait de son expérience professionnelle.

D'assurer pour vous le suivi des réseaux sociaux

De créer votre logo ou toute autre identité visuelle

Contact : 06 34 20 24 74

Mail : contact@louiseobe.com

Site internet : <https://louiseobe.com/>

Si vous aussi, vous souhaitez vous faire connaître, n'hésitez pas à nous le faire savoir en nous contactant sur l'adresse mail de l'association : pmvassociation84@gmail.com

MOTS CACHES : les mots du dictionnaire (préparés par Françoise Berlamont)

E	R	A	E	I	X	E	L	S	Y	D	I	C	F
F	I	C	E	L	L	E	E	B	G	H	E	A	O
S	U	Y	E	L	U	L	E	G	D	L	C	L	U
D	B	A	R	I	G	O	U	L	E	D	H	C	R
E	R	C	V	N	S	F	A	B	R	R	I	E	A
C	A	C	A	N	G	A	N	A	A	A	N	O	B
U	V	A	O	E	R	R	S	R	I	Z	O	L	C
Y	O	B	S	E	T	I	F	B	S	U	C	A	I
E	C	L	N	N	A	G	A	I	O	B	O	I	R
R	E	A	O	R	X	O	I	L	N	L	Q	R	O
A	F	N	O	U	E	U	S	L	V	A	U	E	N
X	D	T	A	I	E	L	A	E	G	B	E	A	U
T	C	H	A	T	S	E	N	L	D	U	C	A	L
P	C	E	P	A	G	E	E	T	T	E	V	I	C

ACCABLANT	BEAU	CIRON	FAISAN
ANGLE	BONS	CIVETTE	FANER
ANS	BRAVO	DERAISON	FARIGOULE
BALBUZARD	CALCEOLAIRE	DUCAL	FICELLE
BARBILLE	CEPAGE	DYSLEXIE	GELULE
BARIGOULE	CHAT	ECHINOCOQUE	NON
BAROUF	CHAUX	ECUYER	TAXEES

SUDOKU (Préparés par Daniel Rolland)

	1	6	8					
	8			5	3	9	2	
				9				
5	6			1				
		8				2		
				3			6	7
				4				
	7	4	2	8				1
					9	3	5	

7	9				1			
	6			3				8
				9	7			6
		1	3			6		
2				6				9
		6			2	5		
3			4	5				
8				1			4	
			2				5	1

Les règles :

Le but est de remplir l'intégralité de la grille. En partant des chiffres de 1 à 9 déjà disposés, le joueur doit retrouver les chiffres manquants.

Chaque chiffre ne doit figurer qu'une seule fois sur la même colonne, ligne et région

BULLETIN D'ADHÉSION 2024

Cotisation individuelle : 10 €. Cotisation familiale : 15 €

Les cotisations sont valables pour l'année civile 2024.

Nom et Prénom :

Adresse :

Adresse Mail :

Somme versée : Chèque (à l'ordre de PMV)/espèces (rayer la mention inutile)

Date :

Ce bulletin avec le règlement doit être remis sous enveloppe, dans la boîte aux lettres de l'association, à la mairie ou adressé par courrier à l'adresse de « Puyméras Mon Village », mairie 84110 PUYMERAS

Chèque à l'ordre de « Puyméras Mon Village » ou PMV.

PAVÉ PUBLICITAIRE 2024 Tarif annuel : 20 €

Espèces/chèque à l'ordre de « Puyméras Mon Village » ou PMV.

Vous pouvez le déposer à la mairie de Puyméras dans la boîte aux lettres de PMV ou l'envoyer à la mairie : association de « Puyméras mon village ». Mairie de Puyméras 84110 PUYMERAS.

Joindre le modèle de la publicité si l'encart est nouveau.

Les règlements versés sont valables pour 3 parutions du journal pour l'année 2024.

SHOWROOM & BUREAUX
61, ANCIENNE ROUTE DE NYONS - 84110 PUYMERAS

Le Paysagiste
Vous mets au vert...

04.66.59.82.95
CONTACT@LEPAYSAGISTE.NET

SHOWROOM & BUREAUX
61, ANCIENNE ROUTE DE NYONS - 84110 PUYMERAS

LE PISCINISTE
Piscine & Spa

04.66.59.82.95
CONTACT@LEPISCINISTE.NET



Depuis 2007

VIANET Services

Rats, souris, fouines, pigeons, serpents,
frelons, guêpes, essaims d'abeilles,
blattes, fourmis, punaises de lits, etc

Intervention ponctuelle ou contrat annuel

Frédéric VIANEZ
Mob. : 06 88 65 25 89
contact@vianetservices.fr

Agrément ministériel
Habitations électriques
Toutes hauteurs
www.vianetservices.fr

ENTREPRISE DE RAMONAGE AGREE

GILLES REYNAUD - SERGE SERRA
galerie-armony@orange.fr

RAMONAGE

CHEMINEE A BOIS 70 € CHAUDIERE FUEL 175 €

20 RUE GASTON GEVAUDAN
84110 VAISON LA ROMAINE

06 32 16 88 52
www.galeriedarmony.com



Domaine
SAINT-APOLLINAIRE
84110 PUYMERAS - FRANCE

En **Biodynamie** depuis 1967

06 58 96 98 92

PHILIPPE

travaux de maçonnerie réparation
toiture carrelage

MARCHIONINI

84110 puymeras

0611531618



VAISON ASSAINISSEMENT



vidange
fosses septiques
débouchage w.c
&
canalisations

84110 Puymeras

06 03 03 83 19

CHALOIN CHOCOLATS

Créateur de saveurs depuis 1921

Chocolats pur origine, bonbons chocolats, glaces,
confiseries, Nougats, Pâtes à tartiner, Macarons, Gamme
sans sucre, pièce unique, salon de thé, espace de
dégustation, bean to bar...

Boutique en ligne : www.chaloinchocolats.com



125 Zone artisanale du
Maupas
84110 Puymeras
04 90 37 40 94



49, za du Maupas
84110 PUYMERAS

Tél : 04-90-36-36-33



CAVE LA
COMTADINE
À PUYMÉRAS

Ouvert du Lundi
au Samedi de 8h à
12h et de 14h à
18h

04 90 46 40 78